

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR

DU 23 OCTOBRE 2019

Siège FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (5)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)
Thierry VERMEERSCH, par audioconférence
Valérie BERGER-CAPBERN par audioconférence à compter de 19h30

Membres excusés et pouvoirs (2)

Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe), pouvoir à Mathieu LEMERCIER Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe) pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Jean-Philippe STEFANINI

Le Président ouvre la séance à 18h. Il informe le Bureau Directeur du nombre de 9084 licenciés ce jour comparé à 8991 au 31/10/2018, soit un accroissement de 93 licenciés. Ce chiffre témoigne de la poursuite d'une progression lente mais régulière.

1. Approbation définitive du compte-rendu du 28/08/2019 (vote électronique 4 voix pour)

Le compte-rendu du Bureau Directeur du 28/08/2019 est adopté à l'unanimité

2. IOF: consultation sur la représentation des SHN

Le Président informe le bureau du courrier reçu de l'IOF relatif à une consultation sur la représentation des athlètes au sein du Council. La date limite de réponse étant le 15 décembre 2019, le bureau mandate Thierry VERMEERSCH pour discuter du sujet avec différents athlètes de haut niveau français à l'occasion du Championnat de France de sprint et du CNE.

3. IOF: Séminaire des grands évènements 2020

Le Président informe le bureau du courrier reçu de l'IOF relatif à la session 2020 du séminaire des évènements importants (High Level Event Seminar) qui vise à la formation des personnes clés pour l'organisation d'évènements importants y compris les « Event Advisors » déjà nommés. Aucun projet concret d'évènement de ce type n'étant envisagé à court terme en France, le bureau directeur décide de ne pas donner suite à ce courrier.

4. Relations internationales : courrier de la FICO (Cote d'Ivoire)

Le Président informe le bureau du courrier reçu de la FICO nous informant de leur reconnaissance par décret de la présidence de la république et de l'aval du comité national olympique de Cote d'Ivoire. Dans ce courrier, la FICO sollicite également l'aide de la FFCO tant sur le plan matériel que sur le plan de la formation. Il rappelle que la FFCO a déjà indiqué à la FICO qu'elle mettait à sa disposition l'ensemble des supports de formation. La mobilisation de la commission Jeunes et Développement de l'IOF au profit de la FICO a également été demandée.

Le bureau propose de compléter cette politique de soutien par un accès gratuit à nos formations (hors frais de déplacement) et par l'organisation d'une collecte quitte à solliciter des partenaires privés sur ce point. Une information de nos adhérents sur ce besoin de soutien sera également faite.

5. Ministère des sports : invitation de la ministre a une réunion d'information le 7/11/19

Le Président informe le bureau du courrier reçu de Mme le Ministre des sports relatif à une réunion d'information et d'échanger autour de la thématique du certificat médical. Le Bureau directeur mandate le secrétaire général pour représenter la Fédération.

Le DTN informe le bureau qu'il vient également de recevoir une nouvelle enquête du Ministère sur ce thème. Le bureau lui demande d'y répondre avec le support du médecin fédéral.





6. COSMOS: AG élective le 4/12/19

Le Président informe le bureau de la tenue d'une AG élective le 4 décembre prochain. Le bureau constate l'absence de candidats potentiels tant pour poser candidature que pour représenter la FFCO à cette assemblée.

7. ASOPE : courriers de mise en demeure

Le Président informe le bureau de la réception d'un courrier de l'ASOPE mettant en demeure la FFCO de lui fournir des réponses concernant différents points (modalités de désignation des membres des instances internationales de l'IOF, échange avec le CNOSF, non-respect des statuts lors de la convocation de l'AG de mars 2018, ...). Une réponse a été faite le 17 octobre 2019. Le 18 octobre, L'ASOPE a contesté plusieurs points de cette réponse et a informé la FFCO qu'elle avait décidé de faire valoir ses droits par saisine, par dépôt de plainte avec constitution de partie civile, près des tribunaux compétents. Le bureau directeur en prend acte et attend avec sérénité la suite qui sera donnée à cette démarche.

8. Raid Aventure Organisation : courrier demande de partenariat

Le Président informe le bureau de la réception d'une demande de partenariat de la part de l'association Raid Aventure Organisation. Du fait de l'implantation locale de cette association sur Dreux, le bureau directeur propose de renvoyer cette demande vers le club local.

9. Licence de l'intendante des Equipes de France (Anne OBSTETAR) : prise en charge de la part fédérale

Le Président propose au Bureau Directeur de reconduire la prise en charge de la part fédérale de la licence 2020 de l'intendante des Equipes de France Anne OBSTETAR, qui intervient en tant que bénévole. Le Bureau Directeur valide à l'unanimité cette prise en charge et remercie par avance Anne OBSTETAR pour son investissement.

10. Mise en paiement de la subvention des pôles

Le DTN sollicite le bureau directeur pour mettre en paiement les subventions aux différents pôles. Il indique que les montants tiennent compte de la baisse de la part ministérielle et du maintien de la part fédérale. Ces subventions sont de :

- 15 600 euros (dont 9 600 euros de part ministérielle) pour le Pôle Loire France,
- 13 400 euros (dont 8 400 euros de part ministérielle) pour le Pôle Relève de Clermont-Ferrand,
- 2 000 euros (pas de part ministérielle) pour le Pôle Espoirs de Fontainebleau.

11. Recherche de partenariat

Le secrétaire général informe le bureau directeur d'une réunion téléphonique qu'il a eu le 17 octobre dernier avec la MAIF concernant la mise en place d'un éventuel partenariat. Coté MAIF étaient présents Philippe TAUVEL-MOCQUET directeur adjoint de la communication et Laure MESTRE Directeur Stratégie Sport. Il est apparu de la discussion que l'aspect qui pourrait être important pour la MAIF serait un partenariat marqué Développement Durable. Un second rendez-vous est prévu d'ici un mois. Le secrétaire général sollicite le bureau pour imaginer une offre de ce type.

12. Communication extérieure

Le Président informe le Bureau d'une offre faite par le CNOSF de prendre intégralement en charge 80 reportages entre Novembre 2019 et Février 2020 présentant un club dans le cadre du dispositif #MonClub de la chaine de télévision Sport en France. Cette offre représente une prise en charge exceptionnelle du CNOSF d'un montant de 2000 euro qui aurait dû être partagé entre le club retenu et la FFCO. Du fait de l'urgence de prendre position (l'offre était sur une base premiers arrivés, premiers servis), une consultation au sein du bureau a conduit à retenir comme critère de choix le critère de taille du club et le choix s'est donc porté sur le GO78. Le reportage devrait être fait à l'occasion du CNE.

13. Recrutement d'un(e) chargé(e) de communication

Suite au départ de notre chargée de communication dans le cadre d'une rupture conventionnelle, nous avons initialisé un nouveau recrutement visant à recruter une chargée de communication de niveau master avec un profil plutôt débutant. 6 candidatures nous sont parvenues principalement de personnes récemment diplômées dont aucune de la part d'une personne connaissant la Course d'orientation. Il est proposé de recevoir quatre des personnes pour mieux comprendre leur motivation.

En parallèle il est évoqué la possibilité alternative de recruter une personne plus expérimentée à temps partiel et de sous-traiter à l'extérieur l'activité de PAO. Le président se propose d'explorer l'attractivité d'une telle offre.

Une autre solution serait de recruter un directeur exécutif ayant un profil tourné communication extérieur. Du fait des conséquences budgétaires un débat en AG serait indispensable avant de s'engager dans un tel choix.



14. Mise à jour du règlement médical

Le DTN informe le bureau directeur de la mise à jour de l'Article 9 du Règlement médical afin de se conformer aux textes règlementaires en vigueur. Le bureau directeur en prend note

15.00Cup 2020

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur de la réunion qu'il a eu le vendredi 11 octobre à Bourg en Bresse avec des représentants du CDC001 autour du projet OOCup2020. Le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes y participait par téléphone. Au cours de cette réunion, le CDC001 a souhaité pouvoir inscrire l'organisation d'OOCup 2020 dans le cadre fédéral mais considérait que du fait des redevances fédérales la manifestation ne serait pas tenable économiquement en s'appuyant sur un budget prévisionnel basé sur 3000 participants. La réunion a permis d'avancer une proposition de budget plus réaliste en prenant en compte des droits d'inscriptions au moins identiques à ceux d'O'France 2019 et la recherche de subventions auprès des collectivités territoriales concernées avec le support de la ligue Auvergne Rhône Alpes. Dans ce contexte l'équilibre financier semble tout à fait atteignable. Au cours de la réunion, le secrétaire général a indiqué que, pour lui, une réflexion sur un aménagement des conditions de paiement des redevances dues était possible. Sur cette base de discussions, le CDCOO1 a donc demandé du temps pour revoir le budget prévisionnel et proposer une convention incluant les partenaires slovènes. Cette proposition de convention et de budget a été reçue en fin d'après-midi la veille du bureau directeur. Des discussions s'engagent sur la proposition reçue d'où il ressort que si le bureau directeur ne rejette pas la proposition de convention, il considère d'une part que le budget proposé n'est pas recevable, d'autre part que la convention doit inclure le paiement dès la fin de l'évènement d'un seuil minimum des redevances dues. Il mandate donc le secrétaire général pour poursuivre les discussions avec le CDCO 01 pour arriver à un budget réaliste tant sur le plan des recettes que des dépenses avant toute autre discussion sur la convention.

16. Convention UGSEL-FFCO

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur qu'il a eu un accord de la part de l'UGSEL sur la proposition de mise à jour de la convention FFCO-UGSEL et de son avenant annuel. Le texte est approuvé par le bureau directeur qui demande d'organiser une validation formelle via un vote électronique du comité directeur le plus rapidement possible.

Fin de réunion à 20h50

Le Président Michel EDIAR Le Secrétaire Général Jean-Philippe STEFANINI

